

2022/

Commune d'Épône

Conseil Municipal du 08/12/2022 – Délibération A5 n°22_12_06

3. Désignation des représentants

République Française
Liberté Égalité Fraternité
Commune d'Épône

Département des Yvelines
Arrondissement de Mantes-la-Jolie
Canton de Limay

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL D'ÉPÔNE

SÉANCE DU 8 DÉCEMBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 08 décembre, à vingt heures trente, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Guy MULLER, Maire d'Épône, Conseiller Départemental.

Présents :

M. Guy MULLER, M. Ivica JOVIC, Mme Isabelle MARTIN, M. Pascal DAGORY, Mme Béatrice DI PERNO, M. Jacques FASQUEL, Mme Danièle MOTTIN, Mme Nathalie BAUDOUIN, , Mme Danièle CLOUARD, M. Philippe LEFEVRE, Mme Marie TAINMONT, , Mme Véronique LOURDIN, , M. Didier DIROL, M. Raoul LIMA, Mme Harmony LE CALLENNEC, Mme Éliane GILLARD, Mme Isabelle ROMAIN, M. Emmanuel BOLLE, M. Stéphane TRUFFAUT, M. Navid HUSSAIN-ZAIDI, Mme Nicole DEMAISON, M. Olivier ECHARD, M. Daniel RIPERT, Mme Sofia RAFAÏ

Absents ayant donné procuration :

M. Rémi PUISSEGUR-RIPET procuration à M. Ivica JOVIC
Mme Florence JOUANNEAU procuration à Mme Béatrice DI PERNO,

Absents

M. Francis RIALLAND, M. Thierry ARFI, Mme Christelle TUBOEUF

Madame Isabelle MARTIN et M. Ivica JOVIC sont élus secrétaires de séance

DATE DE LA CONVOCATION :

02/12/2022

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice	29
Présents	24
Votants	26

DATE D’AFFICHAGE :

02/12/2022

OBJET : DÉSIGNATION D’UN REPRÉSENTANT DU CONSEIL MUNICIPAL AU CENTRE COMMUNAL D’ACTION SOCIALE À LA SUITE D’UNE DÉMISSION

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les dispositions des articles L. 2122-4 à L.2122-7,

Vu le Code de l'action sociale et des familles, et notamment ses articles L.123-6, R123-7 et R.123-8, R.123-9,

Vu la délibération n° 20-06-05 du Conseil municipal du 11 juin 2020 portant désignation des conseillers municipaux, membres du Centre Communal d'Action Sociale,

Vu que Monsieur Guillaume DUMONT a présenté sa démission, et accepté par Monsieur le Sous-préfet le 21 novembre dernier.



2022/
Commune d'Épône
Conseil Municipal du 08/12/2022 – Délibération A5 n°22_12_06
3. Désignation des représentants

Considérant que Monsieur Guillaume DUMONT avait été désigné pour siéger comme membre représentant la ville au sein du conseil d'administration du CCAS,

Considérant qu'il convient de procéder à la désignation d'un nouveau représentant du Conseil municipal au sein du CCAS en remplacement de Monsieur Guillaume DUMONT,

Ayant entendu l'exposé de Madame Béatrice DI PERNO, Adjointe au Maire déléguée aux Affaires Générales, Ressources humaines et Sécurité,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité (26 voix Pour),

-ARTICLE 1 : DÉCIDE, à l'unanimité, de procéder au scrutin public pour la désignation d'un représentant du Conseil municipal au Conseil d'Administration du CCAS,

- ARTICLE 2 : DÉSIGNE Madame Nicole DEMAISON comme représentante de la Ville au sein du conseil d'administration du centre communal d'action sociale en remplacement de Monsieur Guillaume DUMONT

ÉPÔNE (Yvelines)

Certifié exécutoire le présent acte
Transmis à Monsieur le Sous-préfet
Le 21/12/2022
Et publié/affiché le 22/12/2022



Guy MULLER

Maire d'Épône
Conseiller Départemental
Conseiller communautaire GPS&O

Isabelle MARTIN
Secrétaire de séance

Ivica JOVIC
Secrétaire de séance

